

Rendez-vous en Mairie déléguée du Fuiet
23 rue de la mairie
49270 Montrevault-sur-Èvre
02.41.30.02.65

Mercredi, jeudi : 9h-12h, 14h-17h30
Lundi, Vendredi : 14h-17h30
Samedi : 9h-12h

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
à prendre à l'avance

En ligne sur montrevaultsurevre.fr ou
par téléphone 02.41.30.02.65

Date et heure du RDV :

.....

Présence **INDISPENSABLE** de l'intéressé(e) et de son
représentant légal s'il s'agit d'un mineur **AU DEPÔT ET A LA**
REMISE du dossier

La présence du mineur de -12 ans ne sera toutefois
obligatoire qu'au dépôt du dossier

Les cartes d'identité pour les personnes
majeures délivrées à partir de 2004 sont
valables 15 ans sur le territoire français.

PIECES OBLIGATOIRES dans tous les cas :

formulaire en ligne sur ants.gouv.fr (à remplir en ligne et à
imprimer pour le rdv), **ne pas le signer**

Ou

Formulaire de pré-demande CERFA à remplir avant le rdv
mais ne pas le signer,

Justificatif de domicile (-1 an) : avis d'imposition, attestation
assurance, facture électricité, téléphone, gaz, eau, ordures
ménagères... sauf si validé sur Justif'adresse (uniquement en
ligne)

Carte d'identité/passeport original

Pièces complémentaires pour les mineurs

- Original carte d'identité d'un parent
- Garde alternée : jugement de divorce ou décision de justice
+ justificatif de domicile du second parent

Cas particuliers (pièces complémentaires à fournir)

- Changement état-civil (divorce, mariage...) : acte de
naissance * ou jugement de divorce pour choix du nom
- Tutelle : jugement de tutelle + CNI tuteur. **La présence du
tuteur est indispensable lors du rdv et pour la remise de
titre.**
- Pour les personnes hébergées par les parents ou une tierce
personne :
attestation de domicile de l'hébergeant + sa CNI

* Acte de naissance de - 3 mois

Pour une première demande ou si votre CNI/passeport est
périmé depuis plus de 5 ans
A demander dans votre mairie de naissance ou sur [service-
public.fr](http://service-public.fr) sauf si votre commune de naissance est reliée à
Comedec [https://ants.gouv.fr/Les-
solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-
dematerialisation](https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation)

Photo récente à la norme Iso



CONFORME À LA NORME ISO/IEC 19794-5 : 2005

Moins de 6 mois

Tête nue, sans lunettes, pas de bijoux
Prise de face, oreilles visibles
Bouche fermée, expression neutre
Fond blanc interdit
Photo non découpée
De préférence en couleur

Pièces complémentaires pour renouvellement suite perte ou vol

- Déclaration de perte (en mairie au
moment du dépôt du dossier) ou
Déclaration de vol (à faire en gendarmerie)
ou sur internet service-public.fr
- Un acte de naissance *
- Une pièce avec photo (permis de conduire,
copie ancienne carte d'identité...) ou avis
d'imposition
- Timbre fiscal

Timbre fiscal dématérialisé

A acheter chez les buralistes ou en ligne sur
timbres.impots.gouv.fr/

Passeport

Adultes : 86 €
Mineurs + de 15 ans : 42 €
Mineurs - de 15 ans : 17 €

CNI
(perte ou vol
uniquement)

25 €

**TOUT TITRE D'IDENTITE NON RETIRE AU BOUT DE 3 MOIS SERA DETRUIT
SANS REMBOURSEMENT POSSIBLE**